



Bruxelles, le 14 mars 2022

CM 1809/1/22  
REV 1

ATO

### COMMUNICATION

#### CONVOCATION ET ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

---

|                |                                                                 |
|----------------|-----------------------------------------------------------------|
| Correspondant: | bartosz.lercel@consilium.europa.eu                              |
| Tél./Fax:      | +32.2.281.2062                                                  |
| Objet:         | GROUPE "QUESTIONS ATOMIQUES"                                    |
| Date:          | 16 mars 2022                                                    |
| Heure:         | 10:00                                                           |
| Lieu:          | CONSEIL<br>BÂTIMENT EUROPA<br>Rue de la Loi 155, 1048 BRUXELLES |

---

**Format: 1+1**    *Matin uniquement*

1. Guerre en Ukraine - information sur les actions menées dans le domaine de la sûreté nucléaire
2. Prolongation du protocole d'accord Euratom-AIEA sur la sûreté nucléaire
3. Préparation de la Conférence d'Examen de la CPPMN/A: projet de déclaration Euratom – information de la Commission
4. Présentation sur l'arrêt non planifié du réacteur HFR
5. Points divers:
  - Accréditation des inspecteurs de l'AIEA
  - Convention Commune : information de la Commission sur la finalisation des réponses aux questions des parties contractantes à Euratom
  - Information concernant la présentation technique sur les Arrangements Administratifs entre la Commission et les autorités compétentes du Royaume Uni (9 mars 2022)
  - Nominations de membres à l'Observatoire européen de l'approvisionnement en radio-isotopes à usage médical

---

NB : **Il est rappelé aux délégations d'enregistrer leur présence sur le portail des délégués.**

NB : Les documents du Conseil sont disponibles sur le Portail des délégués. Les commis de salle fourniront des exemplaires supplémentaires sur demande dans les plus brefs délais.

NB : Les délégués ayant besoin de badges journaliers pour assister aux réunions doivent consulter le document 14387/1/12 REV 1 pour savoir comment les obtenir.